



AMBASSADE DE SUISSE

DAKAR, le 2 mai 1969

1, rue Victor Hugo
B. P. 1772
Tél. 263.48

Réf.: 826. PORT. 511 - FX/gy

CONFIDENTIEL

A la Division des Affaires
politiques
Service des Intérêts étrangers
Département politique fédéral

3003 Berne

an	DF							a/a
Datum	95							
Visa	DF							
EPD - 8. Mai 1969								
Ref. 0.844. Port. Sen. 06								

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur pour la bonne règle de vous confirmer les informations que je vous ai données sur la visite que j'ai eue, le 10 avril à ma résidence, du citoyen portugais Albino FERREIRA FORTES, né le 17 mars 1938, à San Antão (Cap-Vert).

Ce jeune portugais titulaire d'une carte de membre du PAIGC, c'est présenté à la résidence au début de l'après-midi du 10 avril dans un état de surexitation et paraissant complètement désespéré. Il a demandé de s'entretenir avec moi en tête à tête, à l'abri de toute oreille indiscrete. Je l'ai conduit sur la terrasse où nous nous sommes assis à une table, face à face. D'emblée, il m'a expliqué son appartenance au PAIGC, la formation qu'il avait reçue et son désir (sa décision me paraissait avoir déjà été prise) de rompre définitivement avec le PAIGC. Il m'a dit encore craindre pour sa sécurité et a demandé ma protection comme représentant des intérêts du Portugal au Sénégal. Et pour

- 2 -

preuve de sa bonne foi, il m'a remis deux carnets de notes prises au cours de sa formation en matière de sabotage et de guérilla; mettant ensuite sa main dans la poche intérieure de son veston, il en sortit un pistolet d'ordonnance d'origine tchécoslovaque. Ne sachant pas à qui j'avais à faire et présumant qu'il pouvait s'agir le cas échéant d'un provocateur (j'ai des indications assez sérieuses qui me laissent supposer que le PAIGC qui entretient un bureau de liaison et une maison d'accueil à Dakar suit attentivement tout ce qui se passe au Service des intérêts portugais et notamment le comportement de l'Ambassadeur de Suisse), j'étais prêt à parer à tout geste inconsidéré de mon interlocuteur. Il posa son arme sur la table que je saisis immédiatement pour retirer le chargeur qui contenait encore 7 balles et m'assurer qu'aucun projectile ne se trouvait dans le canon. Il m'a déclaré alors vouloir renoncer à tout et se démunir de tous les objets qu'il m'avait remis.

Au cours de ce premier entretien, il m'a dit avoir été formé au camp d'entraînement d'Alger et également à Cuba dans la technique du sabotage et la conduite de la guérilla. L'interrogatoire auquel je l'ai soumis, m'a donné à penser qu'il s'agissait d'un élément important du PAIGC. Il m'a dit notamment, être au courant de certains plans d'agressions du PAIGC et a insisté pour que les Autorités portugaises soient informées des mesures que cette organisation comptait prendre pour attenter à la vie du Président CAETANO, lors de la visite que celui-ci a faite à Bissau le 14 avril dernier. Il m'a exposé également les plans que le PAIGC envisageait d'appliquer pour entraîner les Iles du Cap-Vert dans la guérilla.

Devant la gravité des faits révélés, j'ai tenu à

- 3 -

éprouver sa bonne foi et l'ai prié de se trouver à mon bureau à 16 h. A l'heure dite je le recevais dans mon bureau à l'Ambassade où j'ai poursuivi mon interrogatoire. Il m'a répété ce qu'il m'avait déclaré à la résidence, notamment son désir d'être mis en contact avec les Autorités militaires de la Guinée portugaise ou celles des îles du Cap-Vert. Il a insisté derechef pour que je communique à Lisbonne les informations qui ont fait l'objet de ma communication.

Non satisfait encore sur le point de savoir si j'avais à faire à un imposteur ou à un homme chargé de me tendre un piège, je lui ai demandé de se présenter à nouveau le lendemain matin à 11 h. à mon bureau où je tenais à poursuivre l'interrogatoire en présence de Mme Andrade, secrétaire portugaise du Service des intérêts portugais, étant donné les difficultés de M. FORTES de s'exprimer avec précisions en français.

C'est à la suite de ce dernier entretien et compte tenu des déclarations de l'intéressé, que je vous ai télégraphié bien que je n'ai eu aucune possibilité - vous le comprendrez - de vérifier ses déclarations. Mais les longues conversations que j'avais eues avec lui, m'avaient fait penser que j'avais à faire à un élément de bonne foi, qui devant l'attitude extrémiste du PAIGC, avait décidé de rompre définitivement avec cette organisation. Il est possible qu'il m'ait abusé. Toutefois, je ne le pense pas. Ses déclarations m'ont parues d'une telle gravité et les risques pour sa personne si grands que j'ai décidé son rapatriement sur les îles du Cap-Vert où il pourrait être, à temps, interrogé par les autorités militaires compétentes.

- 4 -

Après avoir examiné toutes les possibilités, j'ai choisi la solution de son rapatriement à Santa-Maria du Cap-Vert par le bateau suisse Calanda qui quittait Dakar le soir même. J'ai donné les instructions au Commandant de se mettre en rapport avec les Autorités militaires de Santa-Maria dès son arrivée.

Pour votre complète information, je vous remets ci-joint, photocopie de l'attestation qui avait été établie par les Autorités du Cap-Vert au nom de l'intéressé, de sa carte d'identité du PAIGC, ainsi que du laissez-passer que je lui ai remis pour son rapatriement. Je lui ai laissé l'original de sa carte d'identité.

Je n'ai pas inscrit les objets laissés par FORTES comme dépôt régulier étant donné la nature de l'affaire. J'attends vos instructions à ce sujet.

Vous constaterez à la lumière de ce qui précède que le mandat que nous assurons ici est délicat et que les situations les plus imprévisibles peuvent se présenter. Nous sommes sur le front, ce que ni Lisbonne ni le Service des intérêts étrangers doivent oublier.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

